



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

FRA2010/054
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T1 – ÉTENDUE DES FORÊTS ET DES AUTRES TERRES BOISÉES	5
2	TABLEAU T2 – RÉGIME DE PROPRIÉTÉ ET DROITS DE GESTION DES FORÊTS	10
3	TABLEAU T3 – DÉSIGNATION ET GESTION DES FORÊTS	14
4	TABLEAU T4 – CARACTÉRISTIQUES DES FORÊTS	19
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORÊTS ET REBOISEMENT.....	23
6	TABLEAU T6 – MATÉRIEL SUR PIED.....	25
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	29
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	31
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORÊT	34
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTÉ ET VITALITÉ DES FORÊTS	34
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	35
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	38
13	TABLEAU T13 – EMPLOI.....	38
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	39
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL.....	41
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	43
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DÉPENSES	43

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
ZASY NGISAKO Germain	Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF), Rue Pumbu, N° 35, Kinshasa/Gombe	zasygermain@yahoo.fr		

1 Tableau T1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
SPIAF. 1989. Carte synthèse forestière du Zaïre.	E	Forêt	1982	Sources originales consultées lors de FRA 2000
Nadine Laporte. 1992. Report on the use of NOAA-AVHRR data to map dense humid forest in Central Africa. GSFC/NASA. Greenbelt MD 20771.	E	Forêt	1989	Sources originales consultées lors de FRA 2000
FRA 2000 Rapport principal	M	Forêt	2000	Source secondaire utilisée pour les chiffres sur la forêt des années 1990 et 2000.
Kanu Mbizi. 1999. Étude relative aux ressources forestières en R.D.C.	M	Plantations forestières	1999	
Rapport FRA 2005	E	Forêt	2005	Source secondaire
Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P.,	E	Forêts Taux annuel de déforestation	2005	http://www.observatoire-comifac.net/edf2008.php

Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.				
---	--	--	--	--

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
	<u>Forêt dense humide</u> :
	<u>Forêt dense de montagne</u> : inclut : - Forêt ombrophile sempervirente à des altitudes inférieures à 1000 m. - Forêt semi-caducifoliée entre 1000 à 1350 m. - Forêt mésophile entre 1400 et 1600 m
	<u>Forêt dense tropophile</u> : Forêt dense sèche (?) appartient au type de forêt dense semi-décidue à distribution zambezienne. Les essences caractéristiques sont <i>Brachystegia</i> spp., <i>Parinari excelsa</i> , etc. On y trouve divers stades de développement allant du tapis de rameaux sarmenteux à la vieille futaie en passant par le buisson bas, le recru dense et le perchis enveloppé de lianes.
	Forêt de galerie :
	Forêt de mangrove :
	<u>Forêt claire (Miombo)</u> : Forêt claire à dominance de <i>Brachystegia</i> sp., <i>Julbernardia</i> sp. et <i>Isobertia</i> sp. C'est une formation mixte avec une strate graminéenne peu dense sous un peuplement forestier de 15 à 20 m. Les cimes sont jointives et les strates arbustives sont plus ou moins continues et mal développées..
	Forêt secondaire:
	<u>Forêt de Bambou</u> : Forêt de haute montagne
	<u>Forêt marécageuse</u> :
	Mosaïque forêt-savane :
	Non interprété.
	Plantations
	Savanes
	Eau

(1) SPIAF, 1989. "Carte Synthèse Forestière du Zaïre".

Classe nationale	Définition
	<u>Forêt dense</u> : Forêt intouchée ou vieille forêt secondaire. Recouvrement >80%
	<u>Forêt dégradée</u> : Aires de cultures sur brûlis, jeunes jachères. Recouvrement = 40-80%
	<u>Mélange forêt/savane</u> : Ce type comprend : - Mosaïque de forêt et de forêt dégradées avec la savane dominante. - Savanes arborées avec un recouvrement de 10 à 40%
	<u>Savanes</u> : Savanes arborée, arbustives et herbeuses. Recouvrement <10%.

(2) Nadine Laporte, 1992. "Report on the use of NOAA-AVHRR data to map dense humid forest in Central Africa".

Pas de définitions pour les classes nationales des données 2005 (Etat des Forêts 2008).

1.2.3 Données de base

Les données de 1982 et 1989 sont données à titre indicatif car elles sont vieilles et peu compatibles. Seules les données de 2005 issues du document Etat des Forêts 2008 seront utilisées.

Source 1982

Définitions nationales	Surfaces (ha)
Forêt dense humide	87 225 116
Forêt dense de montagne	3 861 239
Forêt dense tropophile	5 194 617
Forêt de galerie	250 008
Forêt de mangrove	55 557
Forêt claire (Miombo)	10 222 561
Forêt secondaire	12 167 070
Forêt de Bambou	1 666 672
Forêt marécageuse :	8 861 405
Mosaïque forêt-savane :	16 583 883
Non interprété.	6 750 224
Plantations	55 557
Savanes	76 835 882
Eau	6 250 207
Total	235 979 998

Source 1989

Forêt dense	111 796 300
Forêt dégradée	10 282 100
Mélange forêt/savane	43 756 500
Savanes	3 429 900
Total	169 264 800

D'après les estimations de FRA, en 2000 les plantations forestières atteignaient 56 700 hectares avec un taux annuel de 100 ha/an.

Données 2005

2005	Surfaces (ha)
Classes nationales	
Forêt dense de basse altitude	83761542
Forêt submontagnarde	5995494
Forêt montagnarde	955071
Forêt marécageuse	8200098
Mangrove	0
Totale forêts denses	98912205
Mosaïque forêt culture	21144384

Mosaique forêt savane	28592334
Forêt décidue dense (Miombo)	28023714
Autres formations végétales	50825421
Terres sous culture	825390
Autre utilisation des terres (ville, villages, sites industrielles)	4613904
Total national	232937352

Le taux annuel de déforestation est estimé à 0.20% par an selon Etat des Forêts 2008.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Le calibrage est fait sur les données de 2005 après leur reclassification.

FAO STAT Superficie totale (ha)	234 486 000
Superficie totale des terres de COMIFAC 2008 (ha)	232 937 352

Facteur de calibrage: $234\,486\,000/232\,937\,352 = 1.00664835$

1.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Résultats 2005 (après reclassement et calibration)

2005	Surfaces (ha)	Reclassification (%)			Résultat		
		Forêt	ATB	AT	Forêt	ATB	AT
Définitions nationales							
Forêt dense de basse altitude	83761542	100			83761542	0	0
Forêt submontagnarde	5995494	100			5995494	0	0
Forêt montagnarde	955071	100			955071	0	0
Forêt marécageuse	8200098	100			8200098	0	0
Mangrove	0	100			0	0	0
Totale forêts denses	98912205				0	0	0
Mosaique forêt culture	21144384	50		50	10572192	0	10572192
Mosaique forêt savane	28592334	60	40		17155400	11436934	0
Forêt décidue dense (Miombo)	28023714	100			28023714	0	0
Autres formations végétales	50825421			100	0	0	50825421
Terres sous culture	825390			100	0	0	825390
Autre utilisation des terres (ville, villages, sites industrielles)	4613904			100	0	0	4613904
Total national	232937352				154663511	11436934	66836907
Total calibré	234486000				155691768	11512970	67281262

1.3.3 Estimation et prévision

Les données de 2005 (Etat des Forêts 2008) une fois reclassées et calibrées sont directement utilisées pour l'année 2005. Pour estimer les superficies aux autres années de référence, le taux de déforestation de 0.2% par an est appliqué (soit **311 384 ha/an**). Concernant les autres terres boisées, nous n'avons pas de données permettant d'estimer une variation de leur couvert. Nous obtenons les données suivantes :

	1990	2000	2005	2010
Forêt	160 362 521	157 248 686	155 691 768	154 134 850
ATB	11 512 970	11 512 970	11 512 970	11 512 970
Autres terres	54 829 509	57 943 344	59 500 262	61 057 180
Eaux continentales	7 781 000	7 781 000	7 781 000	7 781 000
Total	234 486 000	234 486 000	234 486 000	234 486 000

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	160 363	157 249	155 692	154 135
Autres terres boisées	11 513	11 513	11 513	11 513
Autres terres	54 829	57 943	59 500	61 057
...dont dotées de couvert d'arbres	ND	ND	ND	ND
Eaux intérieures	7 781	7 781	7 781	7 781
TOTAL	234 486	234 486	234 486	234 486

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		
Autres terres boisées		
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport FRA 2005	E	Forêt	2005	
Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.	E	Superficie concessions	2006	http://www.observatoire-comifac.net/edf2008.php
ITTO 2006. Status of tropical forest management. ITTO Technical Series No 24	E	Superficie concessions	2003	

2.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale

2.2.3 Données de base

Selon le code forestier en vigueur, les forêts constituent la propriété de l'Etat.

Selon ITTO 2006, en 2003, 15 500 000 ha étaient sous License d'exploitation. Cependant les titres issus de l'ancien schéma législatif sont en cours de conversion en concessions forestières comme le prévoit le nouveau code forestier de 2002 (Etat des Forêts 2008). En 2006, 156 titres ont été convertis pour une superficie de 7 002 000 ha.

La création de forêts communautaires est prévue dans l'article 22 du code forestier de 2002. Mais pour l'instant es réflexions sont en cours et n'ont pas abouti à la création effective de telles concessions.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

2.3.2 Estimation et prévision

Les données sur les concessions forestières attribuées à des entreprises d'exploitation de 2003 (ITTO 2006) sont considérées comme valables en 2005.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	160 363	157249	155692
Propriété privée	0	0	0
...dont appartenant à des particuliers	0	0	0
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	160 363	157249	155692

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	160 363	157249	140192
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	15500
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	160 363	157249	155692

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée		

Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

Toute la forêt en RDC est sous gestion de l'Administration publique, avec la collaboration/participation des sociétés d'exploitation forestière pour les concessions forestières allouées à l'exploitation de bois, et les communautés locales selon l'esprit de la nouvelle loi forestière pour les forêts communautaires. En d'autres termes, il n'existe pas en RDC des superficies forestières dont la gestion est exclusive à une autre entité que l'Etat.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts		Aires protégées	2008	Source secondaire http://www.observatoire-

2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.				comifac.net/edf2008.php
ITTO 2006. Status of tropical forest management. ITTO Technical Series No 24	E	Concessions sous aménagement Aires protégées	2003	Source secondaire

3.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales

3.2.3 Données de base

Aménagement de la production (1000 hectares) en 2003 (source : ITTO)

Natural					Planté		
Total	concessions/sous licence	Avec plans de gestion	Certifié	Gestion durable	Total	Avec plans de gestion	Certifié
20,500	15,500*	1,080**	0	284	55	40	0

* Inclut les concessions (garanties d'approvisionnement); toutes n'étaient pas opérationnelles au milieu de la publication du document

** Plan de gestion forestière régional, Bologo-Mushie

Selon ITTO 2006, en 2003, 15 500 000 ha étaient sous License d'exploitation.

Cependant les titres issus de l'ancien schéma législatif sont en cours de conversion en concessions forestières comme le prévoit le nouveau code forestier de 2002 (Etat des Forêts 2008). En 2006, 156 titres ont été convertis pour une superficie de 7 002 000 ha.

46 concessions sont par ailleurs engagées à préparer un plan d'aménagement de leur concession en 2008.

Protection des sols et des eaux :

Selon ITTO, il n'existe pas de mesure spécifique de protection des sols et des eaux dans les forêts. Quelques petites plantations ont été établies pour le contrôle de l'érosion dans les 30 dernières années.

Conservation de la biodiversité

En 1999, le gouvernement a approuvé un plan d'action pour la préservation de la biodiversité avec 10 parcs nationaux totalisant 9.3 millions d'ha de forêts. De plus il y a 300000 ha de réserves de la biosphère et 21 réserves de chasse sur plus de 10 millions d'ha (ITTO, 2006).

Selon Le document COMIFAC (2008) :

Types d'aires protégées	Catégories UICN	Nombre	Superficie
Réserve naturelle intégrale	I	14	7679100
Parc national, jardin botanique et zoologiques	II	14	8 618 230
Domaine de chasse	VI	22	10 017 000
Total		50	26 314 330

Source : MECNT-FORAF, 2008.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

3.3.2 Estimation et prévision

Les données de 1999 (conservation) sont supposées valables pour 2000. Les données de 2008 (conservation) sont supposées valables pour 2005 et 2010.

Concernant les données de production de 2003, elles sont supposées valables pour 2005 et celles de 2006 pour 2010.

Le reste est reclassé comme étant de « fonction inconnue/aucune fonction » selon FRA.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	ND	ND	15500	7002
Protection du sol et de l'eau	ND	ND	ND	ND
Conservation de la biodiversité	ND	19600	26314	26 314
Services sociaux	ND	0	0	0
Usages multiples	ND	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	ND	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	140 763	137 649	113 878	120 819
TOTAL	160 363	157249	155692	154135

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	ND	ND	ND	16 297
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	ND	ND	283	ND
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	ND	ND	1120	6 591

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

Les données dans ce tableau sont données à titre indicatif car le zonage forestier du territoire national n'a pas encore été effectué. Ce zonage est envisagé par étape étant donné la vaste étendue des ressources forestières du pays. Dans cette optique, le Ministère en charge des forêts avait commandé une étude pilote techniquement appuyée par la FAO. Il a mis en place un cadre de concertation multipartite privilégiant une approche participative dont la finalité a été de proposer une directive méthodologique d'intervention sur le terrain. La démarche se base sur les principes arrêtés au cours d'un long processus initié depuis 2003 par le Ministère en charge des forêts et testés sur le terrain dans le cadre d'un accompagnement technique :

- de la FAO à travers le projet TCP/DRC/2905 « appui à la relance du secteur forestier » ;
- du projet FNPP/GLO/003/NET exécuté dans le cadre de partenariat FAO-Pays Bas pour la RDC de 2005 à 2008 ;
- du programme de partenariat WWF-SAFBOIS à Isangi et ;
- du Programme CARPE dans le cadre notamment des initiatives AWF dans le landscape « Maringa – Loporï-Wamba, WWF dans le landscape Salonga-Lukenie-Sankuru et WCS dans le landscape Ituri-Aru-Mambasa .

Il est préconisé la participation des parties prenantes représentées notamment par les administrations centrales et provinciales intéressées (environnement-forêt, aménagement du territoire, agriculture, développement rural, mines, cadastre minier, hydrocarbures, énergie, intérieur, plan, etc.), les populations locales et peuples autochtones, la société civile (organisations non gouvernementales locales et internationales), les institutions d'enseignement et de recherche lors de l'exécution des travaux de zonage.

Un guide intérimaire a été élaboré et enrichi par les structures ad hoc mises en place par l'atelier de mai 2008, à savoir le comité technique et le comité de pilotage chargés du suivi et de l'accompagnement du processus de planification et de zonage forestier en RDC. Ce guide a été endossé par le Ministre en charge des forêts en décembre 2008. Il sied de noter que le Guide intérimaire a eu l'avantage de servir de cadre de référence aux directives contenues dans le projet des normes de zonage en cours d'examen en vue de sa soumission pour validation. Ces normes sont basées sur diverses expériences et initiatives de planification et de zonage du territoire forestier en RDC et ailleurs, ainsi que la vision développée par l'administration forestière. De ces riches expériences, il s'est dégagé que le pouvoir central, de concert avec la base, doit concevoir un plan d'utilisation des terres forestières suivant une approche participative. Le succès de cette approche devrait nécessairement reposer sur l'accès aux ressources par cette population.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (sous-catégorie)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (sous-catégorie)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, FRA2005	E	Superficie plantation et taux de plantation	2000	Source secondaire
Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132	E	Plantations	2007	http://www.observatoire-comifac.net/edf2008.php

11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.				
FAO, 2007. The world's mangroves 1980-2005	E	Mangorves	1990, 2000 et 2005	http://www.fao.org/docrep/010/a1427e/a1427e00.htm . ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/ai445b/ai445b00.pdf Source secondaire

4.2.2 Classement et définitions

Pas de définition

4.2.3 Données de base

Plantations :

Selon FRA2005, en 2000 les plantations forestières atteignaient 56 700 hectares avec un taux annuel de plantation de 100 ha/an.

Type de forêt	1982	1989	1990	2000	2005	2010
Plantations	55,557	55,600	55,700	56,700	57,200	57,700

Selon, Etat des Forêts 2008, en 2007 ont été plantées 345 ha de plantations forestières par la SNR, 200 ha par WWF dans le Luki (Bas Congo) ainsi que 534 ha par le projet « Puits de carbone IBI Bateké » : soit un total de **1079 ha en 2007**.

Selon FAO 2007, la surface des mangroves est diminuée de 30,800 ha en 1990 à 19,500 ha en 2000.

Type de forêt	1990	2000	2005
Mangorves	30,800	19,500	19,500

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

4.3.2 Estimation et prévision

Le taux de 100 ha/an de plantation est utilisé pour estimer les plantations jusqu'en 2007. En 2007 est additionné le total de 1079 ha, puis afin d'estimer la superficie plantée en 2010, le même taux de 100 ha/an est repris entre 2008 et 2010, soit un total de 58779 ha.

Les données ne sont pas suffisantes pour connaître les estimations des autres catégories de forêts naturelles.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	ND	ND	ND	ND
Autres forêts naturellement régénérées	ND	ND	ND	ND
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	55.7	56.7	57.2	58.779
...dont d'espèces introduites				
TOTAL	160 363	157249	155692	154135

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	ND	ND	ND	ND
Mangroves (forêt et ATB)	30.8	19.5	19.5	19.5
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée		
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau
Les données dans ce tableau sont données à titre indicatif.

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, FRA2005	E	Superficie plantation et taux de plantation	2000	Source secondaire
Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.	E	Plantations	2007	http://www.observatoire-comifac.net/edf2008.php

5.2.2 Classement et définitions

Pas de définition

5.2.3 Données de base

Selon FRA2005, en 2000 les plantations forestières atteignaient 56 700 hectares avec un taux annuel de 100 ha/an.

Type de forêt	1982	1989	1990	2000	2005	2010
Plantations	55,557	55,600	55,700	56,700	57,200	57,700

Selon Etat des Forêts 2008, en 2007 ont été plantées 345 ha de plantations forestière par la SNR, 200 ha par WWF dans le Luki (Bas Congo) ainsi que 534 ha par le projet « Puits de carbone IBI Bateké » : soit un total de 1079 ha en 2007.

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

5.3.2 Estimation et prévision

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	100	100	100	ND	ND	ND
Reboisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

Les données dans ce tableau sont données à titre indicatif

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Mbizi, K. 1999. <i>Étude relative aux ressources forestières en RDC</i> . SPIAF.	F	Matériel sur pied	1999	Le document indiqué est une source secondaire qui fournit des informations tirées de plusieurs inventaires forestiers. Les volumes ont été mesurés à un DHH minimum >10 sur écorce et les plantations n'étaient pas comprises. Pas d'autre information disponible.
Rapports d'inventaires forestiers réalisés par le Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF)	M	- Volume/ha - Superficie des forêts	1974-1990	

6.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions

6.2.3 Données de base

Pour 2000.

Région	Superficie (ha)	Volume (m3/ha)	Tot Vol (m3)
Bas-Congo*	1 705 100	150	255 765 000
Bandundu	11 367 300	250	2 841 825 000
Équateur	38 080 600	250	9 520 150 000
Orientale	36 778 000	250	9 194 500 000
Kasaï-Oriental	9 940 000	200	1 988 000 000
Kasaï-Occidental	3 789 100	200	757 820 000
Nord-Kivu	17 051 000	200	3 410,200 000

Sud-Kivu & Maniéma	14 600 803	200	2 920 160 600
Katanga	1 894 600	120	227 352 000
(A) Superficie totale	135 206 503		
(B) Volume total			31 115 772 600
(C) Volume total moyen (A)/(B)		230,14	

*La source originale présentait, pour le Bas Congo, une valeur moyenne de 200 m³/ha. Cependant, sur la base d'informations plus récentes, cette valeur moyenne a été diminuée à 150m³/ha

L'information trouvée sur le matériel sur pied des espèces les plus répandues ne suffit pas à compléter ce tableau.

N°	Catégories de FRA /nom de l'espèce (mon scientifique et nom vernaculaire)
1	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i> (Limballi)
2	<i>Uapaca guineensis</i> (Rikio)
3	<i>Scorodophloeus zenkeri</i> (Dividq)
4	<i>Annonidium mannii</i>
5	<i>Prioria oxyphylla</i> (<i>Oxystigma oxyphyllum</i>) (Tshitola)
6	<i>Petersianthus macrocarpus</i> (Essia)
7	<i>Staudtia stipitata</i> (Niove)
8	<i>Prioria balsamifera</i> (<i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>) (Tola)
9	<i>Polyalthia suaveolens</i>
10	<i>Pterocarpus soyauxii</i> (Padouk)

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

6.3.2 Estimation et prévision

Le volume moyen par hectare est considéré constant pour toute la période et a été appliqué à la superficie totale de forêt indiquée dans T1.

6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	36906	36189	35831	35473	ND	ND	ND	ND
... dont conifères	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces commerciales	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limbali	ND	ND	ND
2 ^{ème}	<i>Uapaca guineensis</i>	Rikio	ND	ND	ND
3 ^{ème}	<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	Dividq	ND	ND	ND
4 ^{ème}	<i>Annonidium mannii</i>		ND	ND	ND
5 ^{ème}	<i>Prioria oxyphylla (Oxystigma oxyphyllum)</i>	Tshitola	ND	ND	ND
6 ^{ème}	<i>Petersianthus macrocarpus</i>	Essia	ND	ND	ND
7 ^{ème}	<i>Staudtia stipitata</i>	Niove	ND	ND	ND
8 ^{ème}	<i>Prioria balsamifera (Gossweilerodendron balsamiferum)</i>	Tola	ND	ND	ND
9 ^{ème}	<i>Polyalthia suaveolens</i>		ND	ND	ND
10 ^{ème}	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Padouk	ND	ND	ND
Restantes			ND	ND	ND
TOTAL			ND	ND	ND

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10 cm	
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	La donnée est le résultat d'une extrapolation à partir des données de base des superficies et volume/ha de 2000 par province et le taux de déforestation de la période 1990-2010 du tableau T1.	

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues		

Autres commentaires généraux au tableau
Aucun inventaire forestier récent n'a été réalisé.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 2008. lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Facteurs de conversion		

7.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale

7.2.3 Données de base

Les facteurs de conversion suivants selon le document FAO 2008 sont utilisés pour estimer les biomasses avec les estimations de volumes du chapitre précédent :

Biomasse aérienne = Matériel sur pied * BCEF

Avec BCEF = 0.95 pour un volume à l'ha supérieur à 200 m³/ha.

Biomasse souterraine = Biomasse aérienne * R

Avec R (rapport racine-tige) = 0.24 pour une biomasse aérienne supérieure à 125 tonnes/ha dans les forêts décidues tropicales humides.

Concernant la biomasse de bois mort, les données ne sont pas disponibles.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	35060	34380	34039	33699	ND	ND	ND	ND
Biomasse souterraine	8414	8251	8169	8088	ND	ND	ND	ND
Bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL	43 474	42 631	42 208	41 787	ND	ND	ND	ND

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau
Aucun inventaire forestier récent n'a été réalisé.

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 2008. lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Facteurs de conversion		

8.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale

8.2.3 Données de base

Avec le tableau T7 et les facteurs par défaut de l'Annexe 5 des directives de FRA 2010, il est possible de calculer les différents Carbones demandés. Pour le carbone dans la biomasse vivante et souterraine, la fraction de carbone 0.47 est utilisée de la façon suivante :

Carbone dans la biomasse vivante = Biomasse aérienne * 0.47

Carbone dans la biomasse souterraine = Biomasse souterraine * 0.47

La teneur de carbone dans la litière des forêts de feuillus en zone tropicale humide est de 2.1 t C/ha et celle du sol est de 65 t C/ha dans les sols à faible activité d'argile. On estime alors les

teneurs de C dans la litière forestière et dans les sols forestiers en multipliant ces valeurs avec les superficies des différentes années de référence telles que dans T1.

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

8.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	16478	16158	15998	15838	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la biomasse souterraine	3955	3878	3840	3801	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	<i>20 433</i>	<i>20 036</i>	<i>19 838</i>	<i>19 639</i>	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	337	330	327	324	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	<i>337</i>	<i>330</i>	<i>327</i>	<i>324</i>	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	10423	10222	10120	10019	ND	ND	ND	ND
TOTAL	31 193	30 588	30 285	29 982	ND	ND	ND	ND

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		

Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

Pas de données disponibles

Autres commentaires généraux au tableau

Aucune y afférente n'est disponible. Par ailleurs, les incendies de forêts ne sont pas tout à fait problème en RDC étant donné les caractéristiques des forêts en place.

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Pas de données disponibles

Autres commentaires généraux au tableau

Aucune étude n'est disponible permettant de dégager ces données de manière fiable.

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction de Gestion Forestière (DGF)	M	Volume brut en m3		Données issues des déclarations trimestrielles des exploitants forestiers industriels sans contre vérification de l'administration forestière.
FAOSTAT		Volume bois de feu		

11.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale

11.2.3 Données de base

Les données sont directement insérées dans le tableau final T11 pour les données concernant le bois industriel.

Concernant le bois de feu, en l'absence de données nationales, les données de FAOSTAT sont utilisées. Il s'agit des volumes sous écorce (m3 sous écorce) :

1988	1989	1990	1991	1992
40709092	42329276	44183460	46675932	49802248

1998	1999	2000	2001	2002
62405724	63639720	64902848	66080688	67285264

2003	2004	2005	2006	2007
68517264	69777400	71066400	72126004	73208800

Une moyenne est ensuite faite sur 5 années consécutives pour chaque année de référence 1990, 2000 et 2005. Les données de base étant des volumes sous écorce, le facteur de conversion de 1.15 est utilisé pour obtenir les estimations des volumes sur écorce. Les résultats sont les suivants :

	1990	2000	2005
Volume sous écorce moyen	44740002	64862849	70939174
Volume sur écorce moyen	51451002	74592276	81580050

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

11.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	366.826	917.704	204.636	51451	74592	81580
... dont provenant de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Zaïre	Franc Congolais	Franc Congolais

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	- Données obtenues auprès de la Division des Statistiques Forestières, Direction de Gestion Forestières. - Données issues des déclarations trimestrielles des exploitants forestiers industriels sans contre vérification de l'administration forestière.	
Volume total de bois de feu		

Valeur unitaire	Les inflations qu'ont subi les monnaies nationales (Zaïre, Franc Congolais) au fil des ans ne permettent pas de dégager de manière fiable cette donnée.	
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données disponibles

Autres commentaires généraux au tableau

Il n'existe aucune étude permettant de dégager ces données de manière quantitative pour l'ensemble du pays, lequel pays qui est du reste très vaste avec ses diversités dans les habitudes des populations.

13 Tableau T13 – Emploi

Pas de données disponibles

Autres commentaires généraux au tableau

Les données relatives à ce tableau ne sont pas disponibles pour deux raisons essentielles :

- les opérateurs du secteur forestier sont opaques sur un certain nombre de données sur leurs activités ;
- le secteur informel dans l'exploitation des ressources forestières de la RDC est d'une ampleur qui échappe encore au système de collecte des données de statistiques forestières en place.
- la crise économique qui frappe actuellement le monde impose aux entreprises forestières la compression, la suspension ou arrêt de leurs activités.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	
	Référence du document	
Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
	<input type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme National Forêt et Conservation de la Nature (PNFoCo)
	Année de démarrage	2009
	Statut actuel	<input type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'application
		<input type="checkbox"/> En révision
<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	<input type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	

Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	2002
	Année du dernier amendement	2002
	Référence du document	Loi N° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.

4. Déclarations décentralisées de politique forestière	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	La loi forestière impose au Ministère en charge des forêts l'élaboration d'une politique nationale. Ce qui n'est pas encore fait, mais les grands axes de cette politique sont connus.
Programme forestier national (pfn)	Après son élaboration, sa mise en œuvre est prévue pour 2009, mais il est encore au niveau de sensibilisation sur l'ensemble du pays.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Sa mise en œuvre en cours de préparation par l'élaboration progressive de ses mesures d'application et la mise en place des différents mécanismes y afférents.
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

--

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de Gestion Forestières (DGF) (Direction des Forêts) - Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF) - Service National de Reboisement (SNR) - Fonds de Reconstitution de Capital Forestier (FRCF) (appelé à devenir Fonds Forestier National – FFN en application de la nouvelle loi forestière) - Direction des Ressources Fauniques et Chasse (DRFC) - Centre de Promotion de Bois (CPB) - Centre d'Adaptation des Techniques Energie-Bois (CATEB) - Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) - Divisions Provinciales de l'Environnement
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de Gestion Forestières (DGF) (Direction des Forêts) - Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF) - Fonds de Reconstitution de Capital Forestier (FRCF) (appelé à devenir Fonds Forestier National – FFN en application de la nouvelle loi forestière)

	application de la nouvelle loi forestière) - Direction des Ressources Fauniques et Chasse (DRFC) - Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) - Divisions Provinciales de l'Environnement
--	---

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	% Femmes	Nombre	% Femmes	Nombre	% Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	L'appellation du Ministère en charge des forêts est souvent sujette à des changements avec les changements des Gouvernements.	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	Après le Ministre, il y a le Secrétaire Général à l'Environnement, puis le Directeur des Forêts (Directeur de la Gestion Forestière).	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Suite aux propositions d'une étude institutionnelle réalisée il y a quelques années, il y a une restructuration institutionnelle en vue au sein du Ministère en charge des forêts. Mais la date de sa mise en œuvre n'est pas encore connue avec précision.	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques	Données difficiles à dégager de manière fiable pour l'ensemble du pays.	

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

Pas de données disponibles

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

Pas de données disponibles.